

Taxe d'apprentissage 2025 CONSTRUISONS ENSEMBLE !

La campagne débute le 26 mai 2025 !

École
nationale supérieure
d'architecture de
Clermont-Ferrand



CHOISISSEZ l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand !

L'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand – ENSACF – est l'une des 4 Écoles d'architecture d'Auvergne-Rhône-Alpes et une des 21 Écoles publiques françaises.

L'ENSACF accueille près de 600 étudiants de toute la France en licence, master et doctorat. Elle propose également la formation HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) ainsi qu'un incubateur de jeunes agences d'architecture.

L'ENSACF, sa direction et son équipe pédagogique, défendent des valeurs fortes de valorisation des territoires ruraux et des petites centralités, de transition écologique et d'expérimentation pour penser l'architecture autrement.

[Le projet de l'École](#)

À QUOI SERT VOTRE CONTRIBUTION ?

La taxe d'apprentissage est un réel soutien au développement de la pédagogie et de la vie étudiante au sein de l'école. Elle :

- rend possible les voyages pédagogiques et la présence des étudiants sur les territoires de projets ;
- permet d'accompagner les étudiants les plus fragiles tout au long de leurs études ;
- favorise la diffusion de la culture architecturale (conférences, expositions...).

Votre participation à la formation des architectes de demain est essentielle !

[Tout savoir sur les études à l'ENSACF](#)

En savoir plus

Accéder à la [plateforme SOLTéA](#)

En savoir plus sur la [taxe d'apprentissage](#)

Consulter le guide de [net-entreprises.fr](#)

Pour flécher l'ENSACF au titre du versement du solde de la taxe d'apprentissage, voici les informations dont vous aurez besoin :

• N° SIRET : 196312 870 00021

• Code UAI : 0631287G

<https://www.clermont-fd.archi.fr/taxe-dapprentissage/>

